

Les élections européennes : participation faible et poids des déterminants nationaux.

Abel FRANÇOIS,
Laboratoire d'Économie Publique (LAEP) - Université Paris I
abel@univ-paris1.fr
<http://laep.univ-paris1.fr/abel>

En juin prochain auront lieu les élections européennes au cours desquels l'ensemble des électeurs des pays de l'Union Européenne éliront leurs représentants au Parlement Européen. Ils seront imités par les électors des dix nouveaux pays membres ayant rejoint récemment l'Union (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque). Ces arrivées effectives, ainsi que celle prévue des autres candidats à l'adhésion à l'horizon 2009, nécessitent une réorganisation du Parlement. Après une période transitoire de 2004 à 2005, le nombre total de représentant n'excèdera pas 732 élus en 2009, ce qui suppose une redistribution des élus d'une part entre les anciens pays membres et d'autre part entre ces pays et les pays entrants. Par exemple, dès 2004, la France verra son nombre de représentant passer de 87 à 78.

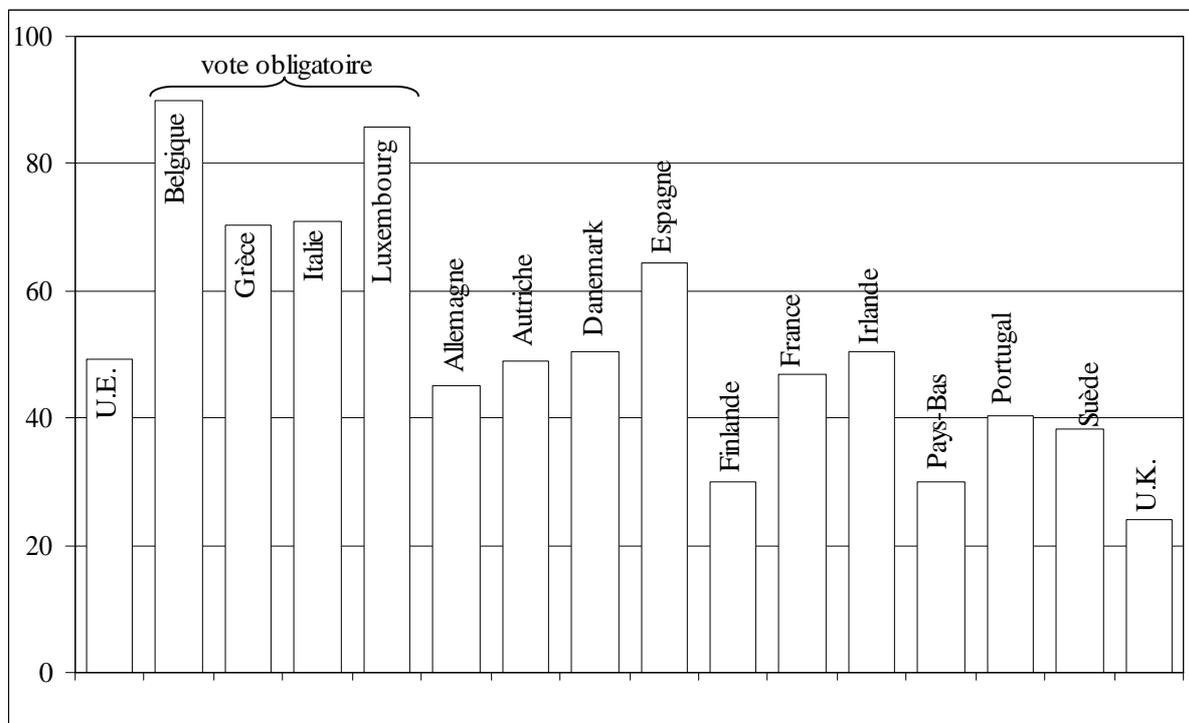
Par ailleurs, il est probable que l'élection des représentants des dix nouveaux adhérents modifie l'équilibre politique du Parlement. Celui-ci est en effet structuré par groupe d'affinité politique et non par nationalité. Le groupe actuellement le plus important rassemble les partis démocrate chrétien et populaire de droite, le second étant constitué de l'union des organisations socialistes (tableau 1).

Le choix du mode de scrutin pour l'élection des représentants nationaux est du ressort de chaque état, sous la condition de respecter deux principes en plus de l'élection des eurodéputés au suffrage universel direct. Premièrement, le principe de proximité impose aux états de plus de 20 millions d'habitants de mettre en place des circonscriptions afin de rapprocher l'électeur de l'élu. Deuxièmement, le suffrage uninominal est banni au profit du principe de proportionnalité.

Pour la France, cela se traduit par l'introduction d'une régionalisation du scrutin. La répartition des sièges entre les listes en compétition ayant dépassé les 5% des suffrages ne se fait plus au niveau national, comme précédemment, mais pour chacune des huit circonscriptions regroupant des régions. La clé de répartition s'appuie sur une proportionnelle à la plus forte moyenne. En plus de se conformer aux normes européennes, la modification du mode de scrutin français cherche à augmenter la participation à des élections délaissées par les électors de tous les pays européens.

La participation aux scrutins européens dans les pays de l'Union connaît des variations importantes. Par exemple (figure 1) lors des élections de 1999, l'abstention s'échelonnait de 10% (Belgique) à 76% (Royaume-Uni) avec une moyenne autour de 49% pour l'ensemble.

Figure 1 : La participation par pays lors des élections de 1999



Plusieurs facteurs peuvent expliquer une telle disparité de comportement électoral entre à l'intérieur de l'électorat européen : le caractère obligatoire de vote, l'essoufflement de l'effet d'adhésion, la perception des institutions européennes et de la construction européenne, et les enjeux nationaux des scrutins européens.

Le premier est d'ordre juridique, et est lié au caractère obligatoire ou non du vote. Les quatre pays où cette obligation existe (c'est-à-dire la Belgique, la Grèce, l'Italie et le Luxembourg avec des applications plus ou moins strictes selon les pays¹) connaissent des taux de participation plus élevés que les pays où cette obligation n'existe pas.

En comparant pour chaque pays la mobilisation lors de la première participation aux élections pour le Parlement européen avec celle de l'élection de la plus récente (1999), il apparaît une forte réduction de la participation, à l'exception du Danemark (figure 2). En plus de la montée continue dans le temps de l'abstention, ce constat peut s'expliquer par le rapport des populations à la construction européenne.

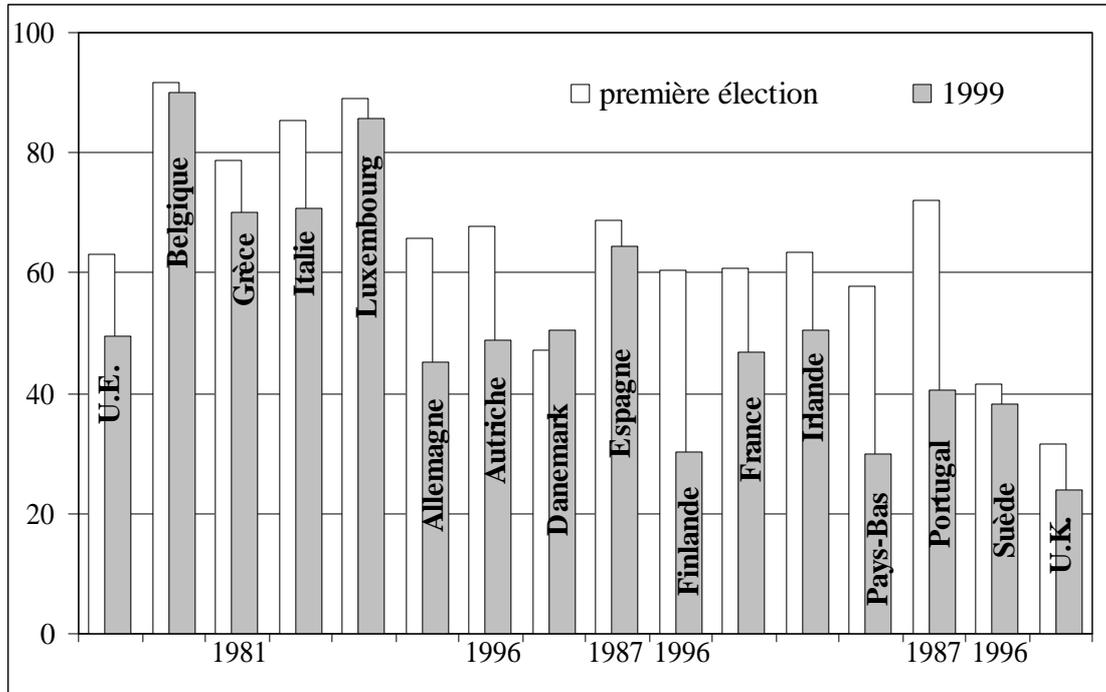
Le premier vote pour élire ses représentants au Parlement peut s'apparenter à un vote d'enthousiasme pour l'adhésion, à une sorte de référendum, et à une volonté de signaler par sa participation l'engagement du pays dans la construction européenne. Cet enthousiasme peut par la suite s'essouffler, du moins les élections suivantes possèdent moins le caractère d'adhésion. En d'autres termes, le temps passé pour un pays dans le processus européen se traduit par une réduction de la mobilisation de son électorat lors des élections européennes.

A l'exception des trois pays les plus euro-sceptiques (le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni), l'abstention augmente ainsi de manière importante entre la première élection et la plus récente. La tendance est également vérifiée pour les pays ayant connu une adhésion récente et seulement deux élections comme l'Autriche et la Finlande, dont le taux de participation a été divisé par deux.

Figure 2 : Comparaison de la participation aux élections européennes entre le premier vote et le

¹ En Autriche, le vote est obligatoire dans une seule région.

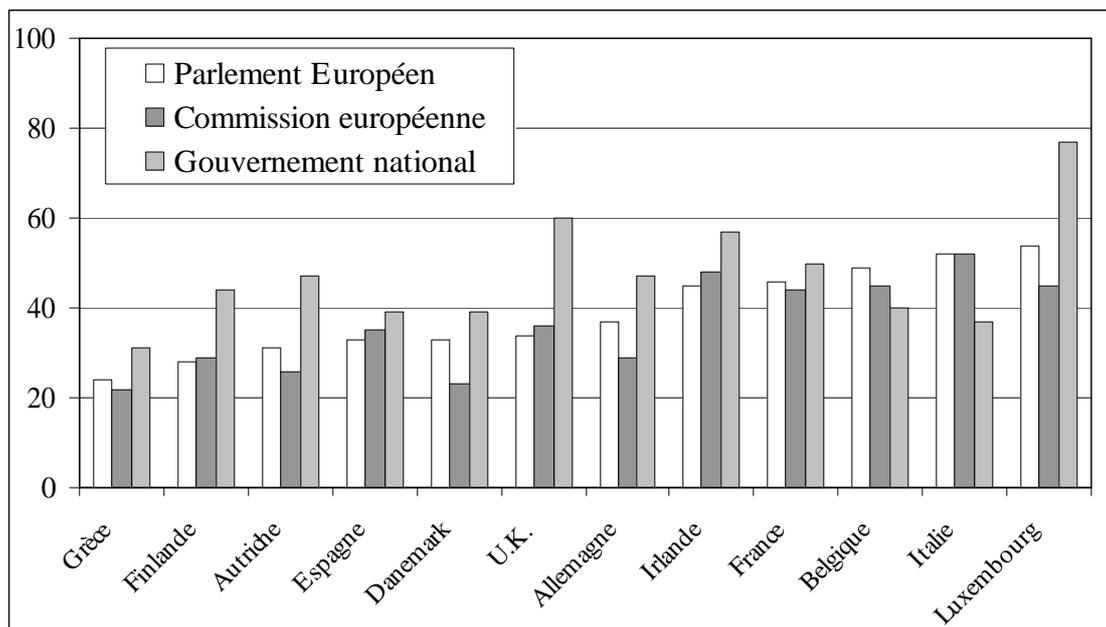
plus récent



les dates correspondent pour les pays n'ayant pas pris part à la première élection du Parlement Européen en 1979, à la première élection européenne

Par ailleurs, la faiblesse de la participation peut s'expliquer par la perception qu'ont les électeurs du Parlement européen. Bien que le Traité de Nice ait renforcé ses pouvoirs, son rôle et ses prérogatives restent méconnues et apparaissent de manière floue. La difficulté de perception du Parlement européen se traduit dans la confiance que lui portent les électeurs pour améliorer leur situation économique (figure 3).

Figure 3 : Comparaison des niveaux de confiance dans les institutions européennes et nationales



La question exacte du sondage est "diriez-vous que vous faites confiance à ces institutions pour améliorer la

situation économique et sociale des gens comme vous ?"
Source : Sondage Louis Harris Le Monde mai 1999

En comparaison, il est rare que le niveau de confiance portée dans les institutions nationales pour l'amélioration des conditions économiques soit dépassé par celui portant sur les institutions européennes. On remarque que parmi ces dernières, il n'y a pas de hiérarchie univoque et claire entre le Parlement européen et la commission européenne. Dès lors, le manque de confiance ne peut être directement imputé au mode de désignation et au niveau de représentativité de l'institution.

Si la perception du rôle du Parlement européen influe sur la participation, il ne semble pas que la satisfaction ou l'insatisfaction vis-à-vis de la construction européenne exprimée dans les sondages ait une incidence sur l'abstention (Sondage Louis Harris Le Monde, mai 1999). En effet, les pays connaissant les taux d'insatisfaction les plus élevés ne sont pas ceux connaissant les niveaux de participation les plus faibles en 1999, et inversement, les pays connaissant des taux élevés d'insatisfaction ne sont pas ceux connaissant les niveaux de participation les plus importants.

Dès lors, les déterminants de la participation doivent être recherchés dans les enjeux nationaux des élections européennes. Les campagnes électorales pour les élections européennes se structurent généralement autour de considérations nationales et de question européenne, les premières prenant généralement plus d'importance que les secondes. Le débordement des enjeux nationaux peut s'expliquer par la multiplication des candidatures et l'absence de coalition clairement définie. De plus, les débats sur la question européenne restent généralement abstraits, difficilement accessibles aux électeurs, et portent plus sur des visions que sur des politiques.

En conséquence lors des élections de 1999 (tableau 2), la grande majorité des électeurs a motivé son vote par des questions nationales, et ce, quel que soit le pays. Les enjeux et les considérations internes aux pays restent ainsi le fondement des décisions de vote pour les élections européennes.

Tableau 2 : Motifs des votes aux élections européennes de 1999

	France	Allemagne	Italie	U.K.	Belgique
vote motivé par des questions de politique européenne	31	43	22	18	19
vote motivé par des questions de politique nationale	58	52	58	71	56
nsp	11	5	20	11	25

Source: sondage BVA pour l'express "Le réveil du Parlement européen"

Finalement, si l'élection du Parlement européen mobilise peu les électors nationaux, il ne s'agit pas nécessairement d'un rejet de la construction européenne ou de l'idée européenne. Il s'agit plutôt d'un manque d'enjeux propres à l'élection du fait de la faiblesse du rôle du Parlement. Les raisons incitant les électeurs à assumer le coût du vote et de se tenir informé sur les tenants et les aboutissants de l'élection semblent encore plus absentes lors des campagnes électorales des élections européennes que lors des élections nationales. Les électeurs acceptant cette charge sont alors ceux qui trouvent dans la nationalisation du scrutin une utilité à aller se déplacer.

Tableau 1 : Composition par pays et par groupement politique du Parlement Européen sortant

Groupes politiques																total
Parti populaire européen et Démocrates européens	5	1	53	9	28	21	5	34	2	9	7	9	5	7	37	232
Parti socialiste européen	5	2	35	9	24	18	1	16	2	6	7	12	3	6	29	175
Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs	5	6			3	1	1	8	1	8			5	4	11	53
Gauche unitaire européenne et gauche verte nordique		3	7	7	4	15		6		1		2	1	3		49
Verts et Alliance libre européenne	7		4		4	9	2	2	1	4	2		2	2	6	45
Union pour l'Europe des nations		1				4	6	10				2				23
Europe des démocraties et des différences		3				9				3					3	18
non inscrits	3				1	10		11			5				1	31
total	25	16	99	25	64	87	15	87	6	31	21	25	16	22	87	626

Source : Europarl, situation au 16 janvier 2004

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.